

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 18996**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible (La certification existe désormais sous une autre forme (voir cadre "pour plus d'information"))

MASTER : MASTER Master Information et Communication Spécialité Management de la communication

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
CELSA - Ecole des hautes études en sciences de l'information et de la communication	Le Président de l'Université Paris Sorbonne Paris IV, Recteur de l'académie de Paris - Vice chancelier des universités

Niveau et/ou domaine d'activité

I (Nomenclature de 1969)

7 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

320 Spécialités plurivalentes de la communication et de l'information

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le titulaire de la certification peut déployer ses activités dans tout type d'organisation (entreprise privée, organisme public ou parapublic, collectivité locale, agence de communication, agence de relations publiques, agence en communication événementielle, agence de publicité, organisation internationale, ONG, association...). Il participe ou pilote des activités en communication, marketing ou gestion des ressources humaines qui peuvent consister à :

Assurer une veille stratégique :

- mener une veille sur les nouvelles techniques de communication ;
- suivre l'évolution du contexte politique, économique et social ;
- assurer une veille juridique ;
- étudier l'environnement concurrentiel et l'évolution de la stratégie des principaux acteurs du marché ;
- veiller à l'e-reputation de l'organisation ;

Définir une politique de communication ou de marketing :

- réaliser des études qualitatives ou quantitatives ;
- réaliser des études de marché (produits, comportements des consommateurs, concurrence...) ;
- suivre la stratégie de communication ou de marketing de l'organisation ;
- conseiller la direction ;

Concevoir et mettre en oeuvre des actions de communication ou de marketing :

- élaborer et mettre en oeuvre le plan de communication / marketing sous ses différents aspects : communication interne, externe, relations publiques, relations presses, corporate, web... ;
- concevoir la ligne éditoriale d'un site web et/ou d'un intranet ;
- veiller à la cohérence de l'image de l'organisation sur l'ensemble des déclinaisons de la communication (supports print et web, événements...) ;
- superviser la création et la production de supports de communication destinés aux différents publics internes et externes (brochures, affiches, insertions...) ;
- produire des contenus on line et off line (écrits, visuels, audiovisuels, multimédias...) ;
- gérer les relations avec les médias et les relations publiques ;
- animer des communautés et des réseaux sociaux (community management) ;
- mettre en place les dispositifs de communication sensible et de communication de crise ;

Définir une stratégie de ressources humaines :

- élaborer et mettre en oeuvre une stratégie RH adaptée ;
- définir la politique de recrutement, de rémunération et de formation et veiller à leur mise en oeuvre ;

Concevoir et mettre en oeuvre une politique RH :

- participer au dialogue social ;
- accompagner le changement ;
- encadrer les équipes RH et développer leurs compétences ;
- élaborer le plan de gestion prévisionnelle des compétences et de gestion des carrières ;
- veiller à la bonne application du droit du travail ;

Gérer des moyens :

- élaborer, négocier et exécuter les budgets de communication ou de marketing ;
- élaborer, négocier et exécuter les budgets RH ;

Evaluer des actions :

- évaluer les actions de communication ou de marketing ;
- mettre en place des indicateurs de pilotage ;
- réaliser le bilan social annuel.

Selon la taille de l'organisation, il peut s'investir dans des missions fonctionnelles ou opérationnelles.

Le titulaire de la certification exerce ces activités en mobilisant différentes compétences. Il ou elle est capable de :

- avoir une vision globale de l'organisation ;
- comprendre les enjeux socio-économiques ;
- savoir diagnostiquer une situation et son contexte ;
- savoir diagnostiquer le positionnement de l'organisation et de ses produits ;
- savoir élaborer une stratégie et un plan d'actions ;
- savoir mener le dialogue social et élaborer la communication interne ;
- maîtriser les techniques de communication sur les différents canaux (médias, presse, affichage, web...) ;
- manifester une aptitude au management et à la conduite de projets ;
- être capable de nouer des relations et des partenariats de haut niveau en interne comme en externe ;
- être capable d'animer des réseaux professionnels ;
- savoir rédiger des briefs, des argumentaires, des dossiers et des communiqués ;
- savoir élaborer et respecter une charte graphique ;
- savoir utiliser les réseaux sociaux ;
- connaître les outils d'enquêtes ;
- connaître les techniques de lobbying ;
- connaître les outils collaboratifs ;
- savoir élaborer un business plan ;
- disposer de qualités d'expression écrite et orale ;
- avoir une aisance relationnelle et le sens du contact ;
- maîtriser une ou plusieurs langues vivantes dans un cadre professionnel.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Agences de communication, de lobbying, d'affaires publiques, de publicité

Cabinets de conseil en communication

Toutes entreprises commerciales, industrielles ou de services

(directions de la communication / ressources humaines / marketing)

Toutes organisations d'intérêt général : associations, ONG, organisations intergouvernementales, fondations (directions de la communication / ressources humaines / marketing)

Ministères, établissements publics, collectivités territoriales (directions de la communication / ressources humaines / marketing)

Consultant

Directeur(ice) de la communication ; Directeur(ice) / Responsable des ressources humaines ; Responsable de la communication interne ou de la communication externe ; Responsable marketing et communication ; Responsable des relations institutionnelles ou affaires publiques, responsable des relations « publics » ; Responsable des relations presse ; Chargé de communication ; Chargée de communication médias sociaux, community manager ; Chargé d'études qualitatives ; Consultant(e) en veille opérationnelle et stratégique de l'opinion ; Chef de projet en communication corporate digitale ; Chef de produit / Chef de projet / Chef de pub ; Planner stratégique

Codes des fiches ROME les plus proches :

E1103 : Communication

E1104 : Conception de contenus multimédias

M1503 : Management des ressources humaines

M1705 : Marketing

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composants de la certification :

Cette spécialité de Master se déroule sur 2 ans en formation initiale et apprentissage, et sur 1 an en formation continue. Elle se compose d'Unités d'Enseignement réparties en 4 semestres, portant sur les éléments suivants :

En MASTER 1ère année (formation classique) :

UE1 : Démarches et méthodes d'analyse de l'information et de la communication (15 ECTS)

UE2 : Management de la communication (15 ECTS)

UE3 : Information, communication et langages dans le monde contemporain (15 ECTS)

UE4 : Travaux d'étude et de recherche (15 ECTS)

UE0 : Magistère

En MASTER 2ème année (formation classique et apprentissage) :

UE1 : Approches théoriques de la communication des organisations (10 ECTS)

UE2 : Spécialité professionnelle (20 ECTS)

UE3 : Outils d'aide à la décision et méthodologie professionnelle (10 ECTS)

UE4 : Mémoire et stage professionnel (20 ECTS)

La langue utilisée pour l'enseignement et les examens est le français.

Validité des composants acquises : illimitée

**CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA
CERTIFICATION**

QUINON

COMPOSITION DES JURYS

Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Certification accessible aux diplômés de la Licence Information - Communication du CELSA et, sur concours d'entrée en M2, aux étudiants externes titulaires des 60 ECTS de M1. Les jurys sont composés d'enseignants-chercheurs conformément aux textes réglementaires.
En contrat d'apprentissage	X	Apprentissage possible en 2ème année de M2 uniquement. Certification accessible aux diplômés du M1 du CELSA et, sur concours d'entrée en M2, aux étudiants externes titulaires des 60 ECTS de M1. Les jurys sont composés d'enseignants-chercheurs conformément aux textes réglementaires.
Après un parcours de formation continue	X	En formation continue, le Master 2 est accessible, sur dossier et après entretien, aux adultes de + 26 ans justifiant d'au moins 3 années d'expérience professionnelle. VAP possible (formation en 1 an). Les jurys sont composés d'enseignants-chercheurs conformément aux textes réglementaires.
En contrat de professionnalisation	X	
Par candidature individuelle	X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2009	X	VAE (accompagnée et non accompagnée). Accès sur dossier

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Décret n° 99-747 du 30 août 1999 portant création du grade de master, modifié par le décret n° 2002-480 du 8 avril 2002 ;

Décret n° 2002-481 du 8 avril 2002 relatif aux grades et titres universitaires et aux diplômes nationaux ;

Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master

Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master

Arrêté du 22 janvier 2014 fixant les modalités d'accréditation d'établissements d'enseignement supérieur

Arrêté du 4 février 2014 fixant la nomenclature des mentions du diplôme national de master

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 15 septembre 2014 accréditant l'université Paris IV en vue de la délivrance de diplôme nationaux à compter de l'année universitaire 2014-2015 pour 5 ans (fin de l'accréditation : année universitaire 2018-2019)

Arrêté du 27 septembre 2010 relatif aux habilitations de l'université Paris IV Sorbonne

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Décret n° 2002-590 du 24 avril 2002 pris pour l'application du premier alinéa de l'article L. 613-3 et de l'article L. 613-4 du code de l'éducation et relatif à la validation des acquis de l'expérience par les établissements d'enseignement supérieur

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Environ 100 étudiants, apprentis et stagiaires de formation continue toutes options confondues.

<http://www.celsa.fr/observatoire-metiers.php>

Autres sources d'information :

Site de l'Observatoire de l'Insertion Professionnelle de l'Université

<http://www.paris-sorbonne.fr/nos-formations/orientation-insertion-et-debouches/presentation-3280/presentation-4904/>

[CELSA Université Paris Sorbonne](#)

[Université Paris Sorbonne](#)

Lieu(x) de certification :

CELSA - Ecole des hautes études en sciences de l'information et de la communication : Île-de-France - Hauts-de-Seine (92) [Neuilly-sur-Seine]

CELSA Université Paris Sorbonne
77, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :

Fiche remplacée par la fiche nationale n°31496

Le CELSA, devenu Ecole des hautes études en sciences de l'information et de la communication, a été créé en 1958 au sein de l'Université de la Sorbonne. Il est membre de la Conférence des Grandes Ecoles depuis 2005.

Le magistère de communication a été créé en 1986.